

QUESTIONS SUR LES TEST URINAIRE THC

Par Bravoleveau Postée le 03/11/2021 19:43

Bonjour Drogue-info-service, Alors voilà. Fût un temps, j'ai été un consommateur assez régulier de cannabis (+ ou - 1 joint par jour, depuis un peu plus d'1 an), dû principalement a des insomnies, a cause de problèmes familiaux. J'ai arrêté il y a un peu plus de 3 semaines, le 08/10. J'ai effectué un test urinaire calibré 50 ng/ml (le classique), le 02/11, et je suis négatif de justesse (la barre apparaissant très légèrement). Seulement voilà. Dans un peu moins de 2 semaines (le 15/11), j'ai une visite médicale de la gendarmerie. Ma question étant : savez-vous si les seuils en gendarmerie sont de 18 ou 50 ng ? Et dans l'hypothèse où cela serait du 18, pensez vous que j'arriverais à atteindre ce seuil en 13 jours ? Merci beaucoup d'avance !!

Mise en ligne le 08/11/2021

Bonjour,

Il n'existe plus de seuil de dépistage dans les urines. Il est considéré que s'il y a des traces de THC dans vos analyses, c'est que vous êtes en infraction par rapport à la loi, le cannabis étant un produit stupéfiant et interdit à l'achat, à la consommation.

Nous ne pouvons pas vous donner un délai précis au delà duquel vous serez "négatif" car cela varie d'un usager à l'autre. Mais d'après nos données, nous savons que le THC, pour un consommateur régulier comme vous l'étiez, peut rester entre 30 et 70 jours en moyenne. Nous vous conseillons alors d'aller faire des analyses en laboratoire, qui sont plus précises, avant la commission médicale.

Pour toutes autres questions, sachez que nos écoutants sont joignables tous les jours, soit par téléphone au 0800231313, appel anonyme et gratuit, de 8h à 2h, soit par Chat via notre site internet Drogues Info Service, de 8h à minuit.

Bien à vous
